



SN FO PJJ

## CTT PAS-DE-CALAIS

### LE 25 JUIN 2019

Madame la présidente, nous sommes réunis aujourd'hui pour le second CTT de l'année 2019 et les maîtres mots de notre présence à cette assemblée sont **INQUIETUDE** et **INTERROGATION**.

En effet, notre organisation syndicale est interrogative sur la gestion de certaines situations administratives d'agents qu'il s'agisse d'un titulaire revenu d'une mise à disposition ou de contractuels dont les droits les plus élémentaires sont bafoués.

En effet, un contractuel ayant subi une agression dans l'exercice de ses fonctions a été livré à lui-même sans accompagnement ni déclinaison du protocole violence. Ce dernier a déclaré son accident de service sans bénéficier de l'expertise de l'administration et se retrouve à ce jour sans traitement.

Interrogative, notre organisation l'est également lorsque nous constatons l'attitude de certains responsables d'unité agissant hors de tout cadre légal dans la mise en place d'emplois du temps sans concertation d'équipe ni respect des chartes de temps et dans le mépris du projet d'unité quand il existe.

Ces mêmes hiérarques se permettant même de reprocher aux agents leurs implications syndicales en ne délivrant pas les autorisations nécessaires ou en portant des reproches à peine voilés.

Etrangement, c'est une nouvelle fois les représentants de Force Ouvrière qui font les frais d'entrave au dialogue social.

Mais au delà de tout, FOPJJ est inquiet, car nous ne pouvons accepter que des professionnels et des jeunes soient exposés de manière consciente à de l'**AMIANTE**.

Comment expliquer que les agents de l'UEHC d'ARRAS continuent à travailler dans ces conditions lorsque des réunions sont annulées de lieux dont l'amiante a été détectée ? Pensez vous qu'une simple barrière suffise à éradiquer les effets de l'amiante ?

Nous allons bien évidemment saisir le CHSCT mais dans l'attente, nous réclamons la fermeture immédiate de toutes les structures présentant des dangers infimes soient-ils pour la santé des professionnels.

Doit-on rappeler les scandales qui ont éclaté suite à l'exposition de travailleurs à l'amiante alors que les employeurs avaient pleinement conscience des risques encourus ?

Si vous n'avez aucune empathie pour les professionnels, agissez à minima pour protéger la santé des mineurs. Force Ouvrière refuse de passer ce scandale sous silence, la santé prime sur toute chose.

Sur un tout autre plan, nous sommes également très inquiets vis à vis de la situation du CEF de LIEVIN. Quelles actions mises en place pour remédier à l'ambiance exécrationnelle qui nous a été remontée par certains agents ? Avez-vous l'intention de mettre la poussière sous le tapis ?

Nous demandons à ce qu'une enquête administrative soit diligentée car les informations portées à notre connaissance mettent en exergue des pressions à l'endroit des professionnels, des mineurs.

Nous refusons de désigner UN ou DES responsables à cette situation mais nous exigeons une enquête précise pour permettre l'émanation de la vérité.

FOPJJ vous invite à revoir les modalités d'application des astreintes sur le territoire. Il serait de bon ton de clarifier les répartitions des astreintes entre les agents ou le cas échéant restituer les astreintes aux cadres comme le prévoit les textes réglementaires. Nous demandons à la direction territoriale de trouver une solution aux difficultés de stationnement suite à l'élargissement des zones payantes.

Enfin, nous exigeons des excuses de la direction territoriale ainsi que de l'ensemble des acteurs impliqués à l'endroit de l'agente victime d'accusations mensongères de détournement de mineurs.

Le fléau des accusations gratuites mettant en péril l'honneur et la dignité des agents doit cesser. L'administration ne doit pas manquer à ses obligations de protection à l'égard des professionnels.